

## **DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE**

Face à l'augmentation importante du chômage, la Commission exécutive confédérale prend acte de certaines décisions gouvernementales le 18 janvier qui, tout en étant insuffisantes et entraînant un redéploiement de moyens, répondent (parfois partiellement) à certaines demandes de FORCE OUVRIERE (chômage partiel, banque nationale pour l'industrie, directive détachement, crédits supplémentaires pour l'insertion des demandeurs d'emploi, prolongation de la R2F).

Ces éléments d'urgence ne sont, toutefois, pas de nature à retourner la situation économique et sociale, la crise du système capitaliste perdurant au niveau international, européen et national. D'autres décisions sont condamnables comme l'exonération de cotisations patronales. Les 1 000 postes à Pôle Emploi sont, par ailleurs, insuffisants en nombre et sont des emplois précaires.

D'autres revendications demeurent entières (augmentation des salaires, AER, arrêt de la RGPP, notamment).

Par ailleurs, la Commission exécutive confédérale confirme que la volonté de réduire le coût du travail est une erreur économique et sociale, que FORCE OUVRIERE entend préserver le pouvoir d'achat des salaires, allocations, pensions, retraites et l'intégralité d'une protection sociale collective solidaire et égalitaire. Elle rappelle son opposition à toute fiscalisation rampante.

La Commission exécutive confédérale confirme également son opposition à toute mécanique d'accord compétitivité-emploi qui ferait payer aux salariés une crise ou des difficultés dont ils ne sont pas responsables.

Sur ces deux derniers points, la Commission exécutive confédérale appelle les travailleurs à la plus extrême vigilance, rappelle l'attachement indéfectible de FORCE OUVRIERE à la liberté et à l'indépendance syndicale et la nécessité de lutter contre toute mesure de rigueur ou d'austérité socialement et économiquement destructrice en France comme en Europe.

Paris, le 19 janvier 2012

Adoptée à l'unanimité